



BULLETIN SPÉCIAL

22 AVRIL 2009

#465

Aux résidents desservis par l'aqueduc municipal

de Saint-Léonard-de-Portneuf

Madame,
Monsieur,

Le personnel de la municipalité exécutera des travaux de réparation du réseau d'aqueduc en face du 544, rue Principale.

Les travaux sont prévus pour jeudi le 23 avril à compter de 8 h le matin.

a) Il y a risque de coupure d'eau de 8 h à 12 h (à moins de complication) pour les usagers des rues suivantes :

- ✓ Lefebvre
- ✓ Le 330, rue Leclerc
- ✓ Martel
- ✓ Pettigrew
- ✓ Piché
- ✓ Rue Principale des numéros civiques **impairs** # 415 à # 645 inclusivement
- ✓ Rue Principale des numéros civiques **pairs** # 408 à # 640 inclusivement

b) Pour les autres secteurs, la pression d'eau pourrait être affectée. Nous vous recommandons de limiter l'usage de l'eau. Et surtout, de ne pas faire de lessive (risque de présence de rouille).

c) Suite aux travaux, pour une période de 2 jours, il est recommandé de faire bouillir l'eau pendant 5 minutes avant de la boire. Cette mesure est préventive. Vous ne recevrez aucun autre avis à moins de complication.

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est à noter qu'il y aura nettoyage du réseau d'aqueduc **jeudi le 30 avril 2009**. Le prochain nettoyage se fera à l'automne. Nous vous tiendrons au courant de la date en temps et lieu.

Lors de cette opération, le service n'est pas coupé. Toutefois, la pression peut être diminuée, l'eau peut être trouble et avoir une présence de rouille. Il est donc recommandé de ne pas faire de lessive.

Merci de votre collaboration et pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal.

Mathieu Morasse
Inspecteur municipal
Tél.: 418 337-6741
Fax: 418 337-6742

PROJET RÉCRÉOTOURISTIQUE AU LAC SIMON

Lundi prochain le 27 avril à 19 h 30 à la salle du conseil municipal aura lieu une soirée d'information pour toute la population de Saint-Léonard concernant le projet d'ajout de chalets locatifs publics.

La Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf possède des propriétés en bordure du lac Simon. Ces propriétés incluent, entre autres, la plage municipale ainsi que trois (3) chalets générant des revenus par la location de ceux-ci. C'est la Corporation du Domaine du lac Simon qui en assurera la gestion. En 2002, le Groupe-conseil Enviram a été mandaté pour réaliser une étude d'opportunité concernant le développement et la mise en valeur des terrains du Domaine du lac Simon. L'étude propose un concept de développement multiressource axé sur la mise en valeur des volets récréatif, socioculturel et villégiature. Le projet ici concerné est celui qui entre dans le volet villégiature. Le but est d'augmenter la capacité d'accueil pour l'hébergement afin de pouvoir développer les activités et être en mesure d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs à la fois. La clientèle familiale pourra alors profiter des équipements récréatifs tout en bénéficiant d'un séjour en milieu naturel. Ce volet sera favorisé par l'implantation de nouveaux chalets. Le projet ultime s'échelonne sur plusieurs années et consiste à implanter cinq (5) jumelés, pour un total de dix (10) chalets. Le projet se réalisera sur plusieurs phases.

Au départ, la Corporation du Domaine du lac Simon souhaite **construire deux (2) unités (1 jumelé)**. Le Domaine du lac Simon **embauchera une ressource à temps plein** pour assurer la gestion et la mise en marché du produit touristique.

La Corporation du Domaine du lac Simon est un organisme sans but lucratif ayant son siège social à Saint-Léonard-de-Portneuf, incorporé depuis le 14 avril 2002 en vertu de la 3^e partie de la Loi sur les compagnies.

La Corporation du Domaine du lac Simon s'est attribuée comme mission de coordonner la gestion et de stimuler la concertation ainsi que le développement de leur territoire. Afin de rester fidèle à leur mission, la Corporation se propose d'exercer les stratégies suivantes :

- Rendre le site du Domaine du lac Simon accessible pour tous les revenus;
- Privilégier et rejoindre la clientèle « famille »;
- Desservir prioritairement la population de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
- Conserver les ressources en s'assurant l'équilibre entre l'offre et la demande;
- Favoriser l'accessibilité aux ressources fauniques à des fins récréatives;
- **Autofinancer les opérations provenant des revenus autonomes et des droits d'accès;**
- Mettre en valeur le territoire par des aménagements à valeurs ajoutées;
- Participer au développement de la collectivité de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et de la région.

Le conseil d'administration est formé de sept (6) administrateurs(trices) :

Monsieur Denis Langlois (président)
Monsieur Jean Beaumont
Madame Rose-Line Lavoie
Madame Claude Girard
Monsieur Sylvain Naud
Monsieur Pierre Jobin